Proposition | Dépôt d'une demande d'ajout ou de prolongement du niveau de services

Avant le 30 Septembre

Réception d'une pétition d'un citoyen avec **75 % des signatures** des propriétaires du secteur

Le propriétaire qui dépose la pétition est responsable de mobiliser son secteur pour obtenir des signatures.

Préparation du dossier par l'équipe municipale sur l'évaluation des coûts et des détails du projet

Présentation au conseil municipal et décision si le projet passe aux prochaines étapes

Autorisé par le conseil

Refusé par le conseil le projet s'arrête ici

Organisation d'une soirée d'information selon l'ampleur du projet, suivi d'un vote citoyen. Le vote par propriétaire se fait en ligne, pour une durée d'un minimum de 15 jours

Taux de participation
50 % minimum

Plus de 67 % favorable : Envoi d'une lettre aux propriétaires pour les prochaines étapes à suivre

Analyse et priorisation des projets par la Ville de Rimouski

Étapes règlementaires pour l'adoption du règlement d'emprunt

67 % et moins : Envoi d'une lettre aux propriétaires les informant que le projet est abandonné

Le projet s'arrête ici. Possibilité de soumettre une nouvelle demande au mois de septembre

Date limite : Une demande d'ajout ou de prolongement de services doit être soumise avant le **30 septembre** de chaque année, accompagnée de la pétition qui regroupe 75 % des propriétaires du secteur ciblé. Les projets votés favorables seront intégrés au PQI, dans la liste des projets à réaliser.